

Extrait du registre des décisions

Bureau du 15 septembre 2017

Objet : RD - Demande de subventions auprès de l'Agence de l'eau pour la mise en œuvre des consignes de restitution sur les sources de la chaîne de l'Epine dans le cadre du Plan de gestion de la ressource en eau

- date de convocation le 09 septembre 2017
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille dix-sept, le vendredi quinze septembre à douze heures quinze, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry métropole, salle du Nivolet, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 29

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leyse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Pierre Gerard

David Dubonnet

Catherine Chappuis

Alain Thieffinat

Jean-Luc Berthalay

Driss Bourida - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin -

Alexandra Turnar

Florence Vallin-Balas

Marie Perrier

Brigitte Bochaton

Luc Berthoud - Sylvie Vuillemet

Marc Chauvin

Dominique Pommat

Pierre Hemar

Michel André

Jean-Maurice Venturini

Gérard Marcucci

Michel Dyen

Christophe Richel

Maryse Fabre

Louis Caille

Daniel Rochemaix

Jérôme Esquevin

Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 6

de Jean-Pierre Beguin à Florence Vallin-Balas - de Christiane Boisselon à Luc Berthoud - de Annick Bonniez à Marie Perrier - de Philippe Dubonnet à Louis Caille - de Christian Gogny à Xavier Dullin - de Bernard Januel à Dominique Pommat

- conseillers excusés : 16

Josiane Beaud - François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Pierre Coendoz - Michel Dantin - Albert Darvey - Pierre Duperier - Jean-Pierre Fressoz - Philippe Gamen - Daniel Grosjean - Sylvie Koska - Jean-Marc Léoutre - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Damien Regairaz - Philippe Trepier

Bureau du 15 septembre 2017

délibération n° 156-17

objet **RD - Demande de subventions auprès de l'Agence de l'eau pour la mise en œuvre des consignes de restitution sur les sources de la chaîne de l'Epine dans le cadre du Plan de gestion de la ressource en eau**

Jean-Maurice Venturini, vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement, indique que dans le cadre du Plan de gestion de la ressource en eau (PGRE) du bassin versant du lac du Bourget et afin de rétablir l'équilibre quantitatif sur le bassin versant de la Leysse, notamment sur le massif de l'Epine, des consignes de restitution aux sources exploitées sont proposées.

Les premières études de détermination des consignes de restitution ont été réalisées par le CISALB en 2014 et 2015 sur les sources de la Roche Saint-Alban, la Dhuy, le Lard et Saint-Saturnin. Les valeurs sont issues d'un compromis entre les besoins du milieu spécifiques à chaque cours d'eau et la faisabilité technico-économique, et ont été validées en comité technique par la Direction départementale des territoires.

Sur la chaîne de l'Epine, un premier test de mise en application des consignes a été réalisé par Chambéry métropole - Cœur des Bauges en 2016 sur la source du Lard et a permis d'avoir un premier aperçu de l'effet bénéfique sur le ruisseau du Lard. Ce test a fait l'objet d'un rapport d'observations et a été présenté par le CISALB courant juin 2017.

A la suite de cette présentation, de nouvelles consignes ont été proposées à la collectivité sur les sources des Creux, des Fées, des Trois Murgiers et de Pierre Rouge.

Les sources des Thonys (Saint-Sulpice) et de Saint-Martin (Vimines), sur lesquelles aucune consigne n'est en vigueur, pourront, à l'issue des travaux envisagés, être restituées entièrement.

Description du projet et consistance des travaux

Dans l'objectif de répondre aux consignes de restitution actées et futures sur l'ensemble du massif de l'Epine, Chambéry métropole - Cœur des Bauges a commandé une étude auprès de Profil'Idé pour déterminer l'impact de leur mise en œuvre sur le fonctionnement du réseau d'eau potable et des équipements associés.

Cette étude a permis de mettre en évidence les déficiences du réseau par secteur et par source concernée et de proposer les différents travaux à prévoir.

Compte tenu du périmètre étendu de l'ensemble des travaux, le projet sera présenté en trois tranches distinctes. Pour plus de lisibilité et un meilleur suivi des futurs dossiers de demandes de subventions associés à chaque tranche, les opérations de travaux seront déclinées distinctement.

Première tranche

Elle regroupe l'ensemble des travaux nécessaires pour le déploiement des autres tranches. En effet, les travaux de renforcement ou de construction d'équipements de la tranche n° 1 sont impératifs pour la poursuite des opérations de travaux des tranches n° 2 et 3.

Cette première tranche sera donc composée des opérations suivantes :

- renforcement de la capacité de stockage du réservoir de Challot : les travaux consisteront à créer une deuxième cuve de 500 m³ à proximité de l'existante,
- renforcement de la station de pompage du réservoir de la Bataillarde alimentant le réservoir de Challot,
- renforcement de la station de pompage du réservoir de Chamoux alimentant le réservoir de la Bataillarde.

Deuxième tranche

Elle concerne tous les travaux à mettre en œuvre pour l'application des consignes de restitution sur les sources du Lard, Pierre Rouge et Saint-Martin :

- renforcement de la station de pompage du réservoir de Lachat alimentant le réservoir des Pierrettes,

- renforcement de la station de pompage du réservoir des Pierrettes alimentant le réservoir du Lard.

Pour appliquer la consigne de restitution de la source de Pierre Rouge, il est nécessaire de créer un surpresseur sur le réseau du Lard afin d'alimenter le réservoir de Pierre Rouge. Ces travaux ne seront pas intégrés dans le dossier compte tenu de l'anticipation des travaux depuis fin juin 2017. En effet, afin de pallier tout manquement d'eau sur l'unité de distribution de Pierre Rouge en cas de condition d'étiage sévère lors de la saison estivale, les travaux de mise en place du surpresseur ont été avancés. Le montant sera indiqué pour information.

Troisième tranche

Elle intègre tous les travaux nécessaires pour l'application des consignes de restitution sur les sources des Creux, des Fées et des Trois Murgiers :

- renforcement de la conduite existante entre le réservoir de la Bataillarde et le surpresseur du Noiray représentant un linéaire de 3,7 km,
- renforcement du surpresseur du Noiray,
- renforcement de la station de pompage du réservoir des Creux alimentant le réservoir des Trois Murgiers.

Montant et programmation des travaux

Le coût d'investissement de l'ensemble des travaux à effectuer pour la mise en œuvre des consignes de restitution sur les sources de la chaîne de l'Épine est estimé à 3 102 000 € HT.

Le financement et la réalisation des travaux envisagés seront répartis comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

MONTANT DES TRAVAUX EN € HT	2017	2018	2018-2019	2019-2020-2021	2021	2022	Total général
TRANCHE 1							
A - Augmentation de la capacité du réservoir de Challot	575 000						575 000
B- Renforcement du pompage Bataillarde- Challot		108 000					108 000
C- Renforcement du pompage Chamoux- Bataillarde		200 000					200 000
TOTAL TRANCHE 1	575 000	308 000					883 000
TRANCHE 2							
D- Renforcement du pompage Lachat-Pierrettes			160 000				160 000
E- Renforcement du pompage Pierrettes- Le Lard			165 000				165 000
NB : Création d'un surpresseur entre le Lard et Pierre Rouge	(100 000)						
TOTAL TRANCHE 2			325 000				325 000
TRANCHE 3							
F- Renforcement de la conduite Bataillarde-surpresseur du Noiray				1 500 000			1 500 000
G- Renforcement surpresseur du Noiray					176 000		176 000
H- Renforcement pompage les Creux- les trois Murgiers						218 000	218 000
TOTAL TRANCHE 3				1 500 000	176 000	218 000	1 894 000
TOTAL GENERAL	575 000	308 000	325 000	1 500 000	176 000	218 000	3 102 000

Une aide de l'Agence de l'eau pour la mise en œuvre de ces projets est envisageable jusqu'à 80 % du montant des travaux.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant les demandes de subventions,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : sollicite l'aide de l'Agence de l'eau pour la mise en œuvre des consignes de restitution sur les sources de la chaîne de l'Epine dans le cadre du Plan de gestion de la ressource en eau,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette démarche,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 156-17

Objet de l'acte : RD - Demande de subventions auprès de l'Agence de l'eau pour la mise en œuvre des consignes de restitution sur les sources de la chaîne de l'Epine dans le cadre du Plan de gestion de la ressource en eau

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 1 - Demandes de subventions

Date de l'acte : 15 septembre 2017

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170915-lmc1H20033H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20033H1

Date de transmission en Préfecture : 22 septembre 2017

Date de réception en Préfecture : 22 septembre 2017